

champs libre

LA LETTRE DE WELFARM | PROTECTION MONDIALE DES ANIMAUX DE FERME

#79 | JUIN 2021

À LA UNE

Et si le code de l'éducation imposait d'éduquer « au respect du vivant » ?

Le projet de loi Climat entend lutter contre le dérèglement climatique et vise à renforcer la résilience face à ses effets. Pour servir ces objectifs, il vient d'intégrer la thématique du « respect du vivant », dans le cadre de l'éducation à l'environnement et au développement durable. Cette évolution résulte d'un amendement proposé par WELFARM et déposé par

le député Loïc Dombreval. L'Assemblée nationale a ainsi décidé en première lecture qu'il était nécessaire que les élèves soient éduqués demain au respect du vivant, dans le but d'en comprendre les enjeux et de les préparer à l'exercice de leurs responsabilités de citoyens. Pour la première fois, la notion de « respect du vivant » pourrait donc faire son entrée dans le Code de l'éducation,

à l'article L. 121-8. Dans l'exposé des motifs de l'amendement qu'il a déposé, le député Loïc Dombreval écrit : « Cet amendement permet d'intégrer explicitement la thématique du respect du vivant dans le cadre de l'éducation à l'environnement et au développement durable. Actuellement, dans les programmes scolaires, du primaire au lycée, il n'est accordé de la considération au vivant qu'au titre de la biodiversité, des écosystèmes et de la conservation des espèces. Les animaux sont définis comme des êtres sensibles depuis 1976 en France, et aujourd'hui, de nombreuses études nous renseignent mieux sur leurs

capacités. À la lumière de ces éléments, il semble nécessaire de permettre aux jeunes citoyens de se questionner sur leur rapport au vivant. »

Le bien-être animal et la sensibilisation au respect de l'animal est généralement le parent pauvre du développement durable. À ce jour, l'Éducation nationale n'a inclus cette thématique dans ses programmes que de façon peu explicite. Cette évolution législative est donc une grande avancée, qui devrait permettre de renforcer l'empathie des jeunes générations à l'égard des animaux, notamment d'élevage. ■



édito

par Ghislain Zuccolo,
Directeur Général
de WELFARM



Chers amis des animaux,

WELFARM fête ce mois-ci une victoire majeure. En effet, l'adoption de l'amendement visant à intégrer la notion de « respect du vivant » au Code de l'éducation est le résultat d'un long travail mené par WELFARM auprès des instances politiques de notre pays. Nous nous réjouissons de voir l'Assemblée nationale l'adopter en première lecture, dans la mesure où cet amendement revêt une importance capitale pour les animaux d'élevage. Car sensibiliser les enfants au respect du vivant, c'est aussi informer les consommateurs de demain sur les conditions de vie des animaux dans les différents types d'élevage et les guider vers des choix de consommation plus respectueux du bien-être animal.

Ce travail de sensibilisation paraît d'autant plus important que l'on ne cesse d'observer de graves manquements au bien-être de ces animaux. C'est notamment le cas des chevaux, dont la viande est exportée du continent américain vers nos contrées. Ces équidés connaissent la souffrance, la faim et la douleur, avant d'être abattus dans des conditions épouvantables. Il est plus qu'urgent que la Commission européenne cesse d'autoriser de telles importations. D'autant que dans le cadre de sa stratégie « De la ferme à la fourchette », la Commission doit prochainement réviser la législation européenne ayant trait à la protection animale. C'est pourquoi WELFARM s'engage dans la campagne « Ne les oublions pas », aux côtés de la fédération Eurogroup for animals, afin que la législation protège l'ensemble des espèces animales en élevage.

2021 promet un tournant décisif pour l'avenir des animaux d'élevage. Nous avons plus que jamais besoin de vous pour nous épauler dans notre combat. Merci infiniment pour votre soutien.





© TSB AWF

VIANDE CHEVALINE

Que cache la viande chevaline vendue en France ?

La viande chevaline vendue en France provient majoritairement d'Argentine, d'Uruguay, du Canada et d'Australie. Dans ces pays, les chevaux destinés à la boucherie vivent un enfer.

Affamés, meurtris, trainés hors des camions par des chaînes, saignés conscients... La vidéo diffusée par WELFARM sur alerteviandechevaline.fr pose une question : les 6 millions d'hippophages français savent-ils vraiment ce qu'ils mettent dans leur assiette ?

— Un tout petit marché à l'origine de grandes souffrances

Seuls 9 % des Français consomment de la viande chevaline. Un marché de niche donc, qui ne représente plus que 0,1 % des ventes de viande en France. Mais ses amateurs savent-ils qu'à peine 5 % de la viande cheva-

line vendue en grandes surfaces est française ? Le reste est importé, en majeure partie d'Amérique ou, indirectement, d'Australie. Or, grâce à une enquête de l'ONG Tierschutzbund Zürich / Animal Welfare Foundation (TSB/ AWF), WELFARM révèle comment les chevaux destinés à la boucherie y finissent leur vie.

Argentine, août 2019 - octobre 2020 : des montagnes de cadavres en décomposition, des centaines de chevaux agonisant dans les «champs de l'horreur», un système de traçabilité défaillant, des chevaux volés ou ayant reçu des substances médicamenteuses interdites en France...

Australie, février - mars 2020 : des chevaux arri-

vés morts à l'abattoir sont trainés par une corde hors d'un camion. Dans une autre vidéo filmée entre 2017 et 2019, des chevaux reçoivent des coups, des chocs électriques sur les parties génitales, subissent des étourdissements ratés jusqu'à cinq fois de suite, sont saignés et découpés encore conscients...

— Cette viande se retrouve-t-elle dans l'assiette des français ?

Fin février, WELFARM a visité douze supermarchés des Hauts-de-France, région où la consommation de viande chevaline est la plus élevée. Résultat : du cheval argentin chez Cora, du cheval uruguayen chez Auchan, Leclerc, Carrefour, Intermarché ou Grand Frais... Dans six supermarchés, des étiquettes ne mentionnent même pas d'origine ou, comme chez Cora, « élaboré en France », ce qui revient au même. Cet inventaire n'est qu'un échantillon prélevé dans une région très consommatrice de viande chevaline, mais il est inquiétant. WELFARM



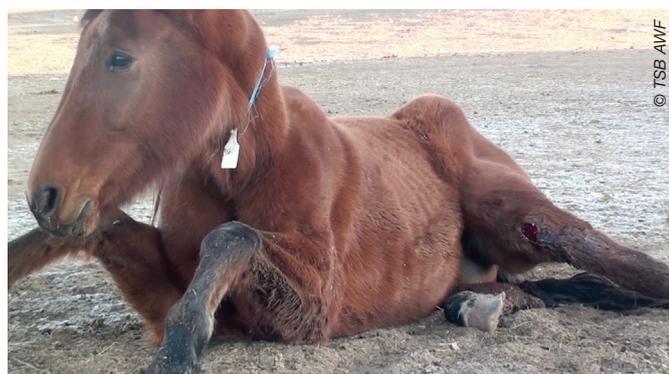
avait déjà alerté les distributeurs en 2019, mais ils persistent à vendre de la viande importée.

— La Commission européenne doit fermer la porte à ces quatre pays !

Les rapports d'audits menés par la Commission européenne, en Uruguay en 2018 et en Argentine en 2020, pointent une magouille des centres de rassemblement consistant à faire disparaître la totalité des chevaux la veille de l'audit : pas de cheval, pas de preuve de maltraitance. C'est donc à la Commission européenne que Welfarm, TSB/ AWF et dix autres ONG s'adressent : elle doit rayer l'Argentine, l'Australie, l'Uruguay et le Canada de la liste des pays autorisés à exporter de la viande chevaline vers l'UE. ■



Signez la pétition sur alerteviandechevaline.fr



© TSB AWF

Système U réagit !



Une première victoire pour les chevaux... La campagne de WELFARM et les images de TSB/ AWF ont convaincu Système U. Ils ne vendront plus de viande chevaline produite hors d'Europe d'ici la fin de l'année 2022. WELFARM a accompagné le distributeur durant un an pour le persuader de prendre cette décision. Depuis 2019, nous dénonçons les horreurs infligées aux chevaux destinés à la boucherie en Argentine, en Uruguay, au Canada ou en Australie. Tout supermarché ou boucherie qui commercialise cette viande se rend complice de ces pratiques.

WELFARM félicite Système U pour son engagement et exhorte tous les distributeurs et bouchers à en faire autant !

2021, une année décisive pour les animaux d'élevage !

WELFARM entre en campagne pour inciter la Commission européenne à revoir l'intégralité de la législation relative à la protection animale.

Le compte à rebours a officiellement commencé ! Alors que la Commission européenne s'est lancée dans un travail de refonte de la législation relative à la protection animale, WELFARM entre en campagne pour ces animaux, aux côtés de la fédération Eurogroup for Animals et des 69 autres ONG membres de celle-ci. Armée de ses sept revendications clés, cette campagne dénonce les faiblesses de la législation européenne et appelle la Commission à revoir les textes, afin qu'aucun animal ne soit plus jamais oublié.

— 2021, l'année du changement ?

2021 est une année cruciale pour protéger davantage le bien-être animal. La Commission européenne a annoncé vouloir se livrer à une révision des textes dans le but de garantir aux citoyens européens une alimentation saine, équitable et respectueuse de l'environnement. Par son ampleur, ce projet n'est pas simplement rare : il est surtout le premier de cet ordre en matière de protection animale. La législation européenne propre à la protection animale est le fruit d'une lente construction, vieille de quarante ans. Malheureusement et comme les

nombreuses enquêtes de WELFARM l'ont montré, des millions d'animaux d'élevage ne sont toujours pas pleinement protégés. Souvent nourris de manière inadaptée, confinés et empêchés de tout accès à l'extérieur, ils souffrent chaque jour. Et quand les textes ne les protègent pas faiblement, ils n'existent tout simplement pas. Poissons, dindes, vaches et chèvres sont autant d'animaux qui ne font l'objet d'aucune protection spécifique à ce jour. Mais tout peut changer : et si 2021 était l'année où tout basculait pour des millions d'animaux ? Puisque la Commission européenne a entrepris une importante révision des textes protégeant les animaux, faisons-nous entendre !

— Sept revendications clés

Avec 69 ONG européennes de protection animale, WELFARM porte sept revendications, afin que la révision annoncée soit à la hauteur de ses attentes. Chaque mois jusqu'en septembre, WELFARM publiera un focus sur l'une de ces revendications sur son site Internet, welfarm.fr. Deux ont déjà été publiées et demandent pour les animaux d'élevage une



NE LES OUBLIONS PAS

#NoAnimalLeftBehind

bonne santé et un bon milieu de vie. Les revendications suivantes exigeront l'arrêt des transports d'animaux vivants, le respect des comportements naturels, une bonne alimentation, la permission

d'éprouver des émotions positives et la protection de toutes les espèces animales.

Le message est clair : ne les oublions pas !



Signez la pétition sur sosanimauxoublies.fr

FOCUS SUR LES DEUX PREMIÈRES REVENDICATIONS

La législation européenne devrait garantir aux animaux d'élevage...

FOCUS 1 : UNE BONNE SANTÉ

Des millions d'animaux vivent chaque jour dans des conditions de souffrance et de maladie qui peuvent être évitées. Il est par conséquent crucial que la législation évolue, afin de garantir que les animaux d'élevage soient en bonne santé. L'adoption de

textes spécifiques permettant de protéger avec justesse des animaux pour l'heure oubliés par le législateur européen, comme les lapins ou les chèvres par exemple, et des normes plus protectrices capables d'améliorer le bien-être des autres est primordiale.

FOCUS 2 : UN BON MILIEU DE VIE

Il est grand temps que les cages, et plus largement, les systèmes de claustration qui nuisent au bien-être des animaux, soient abandonnés. C'est pourquoi WELFARM appelle la Commission à réviser la directive générale sur la protection des animaux dans les élevages, ainsi que les textes encadrant de manière spécifique la protection des poules pondeuses, poulets de chair, veaux et porcs. Aussi, à adopter des normes au profit des animaux qui sont, à ce jour, oubliés par le législateur, tels que les dindes, les lapins, les vaches laitières, etc.



Pour aller plus loin et découvrir un nouveau focus tous les mois jusqu'en septembre, rendez-vous sur welfarm.fr

Le poney Bijou a reçu de nouveaux chaussons

Ce cadeau, qui améliore grandement son bien-être, a pu lui être offert grâce à la générosité des donateurs, ainsi que des parrains et marraines.

Arrivé en 2016 dans les verts pâturages de La Hardonnerie, Bijou est atteint du syndrome de Cushing. Avant qu'elle ne soit détectée et prise en charge par notre équipe, cette maladie lui a causé de nombreuses crises de fourbure. Notre maréchal ferrant a remarqué que ses pieds en sont restés fortement fragilisés. De ce fait, lorsque Bijou se déplace sur des sols durs, comme des chemins de cailloux, par exemple, ses pieds continuent à le faire souffrir. Or, les soigneuses de La Hardonnerie déplacent régulièrement les poneys d'un parc à un autre pour qu'ils

puissent profiter de tous les espaces qui leur sont alloués.

Il est bien évidemment primordial que Bijou ne souffre pas lors des balades au licol, qui sont censées être un moment agréable pour lui. Grâce à la générosité des donateurs, sympathisants, parrains et marraines, qui ont tout de suite répondu à notre appel, Bijou a pu recevoir des chaussons spéciaux en fin d'année dernière. Il n'a pas été aisé de trouver la taille adaptée à ses petits pieds, ces sabots avant et arrière ne mesurant pas la même dimension. Le premier essai fut hasardeux : il avait une drôle de démarche. Toutefois, même s'il semble encore hésitant, notre adorable poney a fini par s'y habituer et ses chaussons lui assurent un maximum de confort lors de ces déplacements. ■



PROLONGEZ DANS LE TEMPS L'AMOUR QUE VOUS PORTEZ AUX ANIMAUX

WELFARM est financée uniquement grâce à la générosité publique. Cela garantit notre indépendance et notre liberté d'action. Nous travaillons chaque jour pour faire reculer l'élevage intensif et interdire les mutilations, pour diminuer la durée des transports et renforcer la protection des animaux à l'abattoir, mais aussi éduquer le public et les plus jeunes au respect des animaux. Inscrivez WELFARM dans son testament, ou en tant que bénéficiaire d'une assurance-vie, c'est nous aider à poursuivre notre travail au quotidien pour faire du bien-être animal un véritable enjeu sociétal et faire reconnaître l'animal d'élevage pour sa valeur intrinsèque. C'est aussi agir pour la pérennité de nos actions et de notre combat.

100 % de votre générosité servira la cause des animaux d'élevage. Demandez notre brochure « Legs, donations et assurances-vie ». Notre Pôle Legs se tient à votre disposition pour répondre en toute confidentialité à vos questions au 03 87 36 46 05.



De nouvelles venues dans les pâturages

En avril, trois chèvres sont venues rejoindre le troupeau de notre ferme refuge et éducative.

Réformées d'un élevage laitier alsacien, ces nouvelles venues, toutes nées en 2010, ont eu la chance de ne pas avoir été écornées dans leur prime jeunesse. Frometone se distingue par ses jolies marques blanches sur le visage, Finette arbore fièrement son pelage marron clair, et enfin, Fichtre se révèle être une charmante biquette toute noire.

Fait amusant : cette dernière n'est autre que la fille de Djoy, une autre de nos chèvres de réforme, accueillie en 2017 et aujourd'hui âgée de 13 ans. Pour l'heure, le contact avec les soigneuses semble s'opérer en douceur. Les trois biquettes se montrent sympathiques, curieuses, bien qu'encore un peu timides. Encore en quarantaine à l'heure où nous rédigeons ces lignes, elles rejoindront le groupe de chèvres et de boucs très prochainement. ■